



L'organisation de fêtes et manifestations sur la commune

Intervenante : **Florence LAGNEAU-BILLET**, Avocate spécialisée en droit public

10 mars

FORMATION PAYANTE SUR INSCRIPTION
(Financement par la collectivité ou par le DIF)

INFORMATIONS PRATIQUES



Montrond-les-Bains



6 heures
(9h-16h)



Élus et EPCI
(agents si places disponibles)



15
participants

AU PROGRAMME

1 - Les relations communes / associations

- Rappels des bonnes pratiques dans l'attribution des subventions
- L'élu membre d'une association
- Le comité des fêtes
- Les conditions de mise à disposition de la salle communale

2 - Quelles manifestations et quelles obligations pour les acteurs?

- Qui sont les acteurs de l'évènement ? La commune ? Une association ?
- Les manifestations non sportives sur voies publiques
- Les manifestations sportives : non motorisées et sans classement - non motorisées et chronométrées - motorisées, non chronométrées et sur voies publiques fermées
- Les spectacles vivants
- Le spectacle pyrotechnique
- Ventes au déballage
- Loteries et lots

3 - L'aspect sécuritaire de l'organisation

- Manifestations sur la voie publique
- Manifestations dans un lieu fermé (règlementation ERP)
- Sous un chapiteau

4 - La mise en place de la buvette

- Réglementation autour des débits de boissons et des autorisations de vente d'alcool

5 - Les détails de l'accord AMF/SACEM

OBJECTIFS

Rappels des grands principes liés aux subventions aux associations

Les règles administratives

Les enjeux sécuritaires

S'INSCRIRE À LA FORMATION

 Connectez-vous à votre Compte Formation AVANT de cliquer sur le lien ci-dessous



S'inscrire via l'AMF42
financement par la commune

OU



Mobiliser votre DIF élu
financement par la CDC

